

## Communiqué de presse

### CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-IMIER

#### Imériale et circulation

En cette fin de semaine, Saint-Imier sera en fête, succombant aux charmes de l'Imériale. Pour assurer la parfaite organisation de ce rendez-vous festif, la route cantonale sera fermée ainsi qu'il est d'usage. Dans le cadre du chantier de réfection à la rue Baptiste-Savoie, on profitera de cette fermeture pour réaliser des travaux exigeant la fermeture complète de la route cantonale. Compte tenu de l'ampleur de ces travaux, la route cantonale devra être fermée dès jeudi 8 heures. D'avance, les automobilistes et autres usagers de la route sont priés de se conformer à la signalisation et remerciés de leur compréhension.

#### Ecole à journée continue et crèche : mise en oeuvre

Comme on le sait, l'école à journée continue sera mise en œuvre à Saint-Imier dès la rentrée scolaire d'août 2009, en même temps que les horaires blocs. La Direction de l'instruction publique vient de faire parvenir la décision formelle autorisant la Municipalité à mettre en œuvre l'école à journée continue. Les parents des enfants concernés ont reçu ces derniers jours un formulaire d'inscription, avec l'invitation à le retourner **si possible jusqu'au 24 juin 2009**. Le Conseil municipal remercie par avance les parents de respecter autant que possible ce délai. En effet, afin d'organiser au mieux l'accueil des enfants, il est nécessaire d'en connaître le nombre ; suivant le nombre d'inscriptions, du personnel devra être recherché et engagé pour la rentrée d'août et des locaux devront être mis à disposition. Connaître la fréquentation permettra d'organiser au mieux l'accueil des enfants.

Pour information, le Conseil municipal peut encore rappeler les changements qui attendent les structures d'accueil et l'école dès la prochaine rentrée scolaire :

*Horaires blocs* : ils doivent être introduits dans le canton de Berne dès la rentrée scolaire d'août 2009. Ils obligent à offrir les mêmes horaires le matin dans toutes les écoles infantine, primaire et secondaire de la commune, avec 4 leçons au moins par matin. Seules de rares dérogations sont autorisées. A Saint-Imier, les horaires blocs seront de 8 h. 35 à 12 heures.

*Ecole à journée continue* : il s'agit de la possibilité de faire garder son enfant dans une structure professionnelle le matin avant l'école, à midi (avec repas) et l'après-midi après l'école ou toute l'après-midi s'il n'y a pas l'école. Un service de devoirs surveillés doit être mis en place. L'école à journée continue doit être offerte pour les enfants fréquentant les écoles infantine, primaire et secondaire. A Saint-Imier, l'école à journée continue sera offerte par le Griffon, sans doute dans de nouveaux locaux provisoires dès la rentrée d'août 2009, en raison de la demande. Principal changement : les enfants de l'école infantine qui fréquentaient jusqu'ici la crèche La Pelouse seront désormais accueillis par Le Griffon, dans un environnement professionnel. Les devoirs surveillés ont été confiés au Service des devoirs surveillés, qui continuera l'excellent travail accompli jusqu'ici, en étant cependant rattaché au système de l'Ecole à journée continue. Important à savoir : le nombre de places de l'école à journée continue ne peut pas être limité. Tout parent qui le demande doit pouvoir inscrire son enfant.

*Crèches* : l'accueil préscolaire (de 0 à l'entrée à l'école infantine) sera exercé par la Crèche La Pelouse et la Crèche Barbapapa. Suite aux demandes faites par le Conseil municipal auprès de la Direction de la santé publique ainsi qu'en raison des places libérées par les enfants de l'école infantine qui devront fréquenter l'école à journée continue, le nombre de places à disposition augmentera. Il devrait être possible de répondre à la demande, et de résorber les listes d'attente existantes. La Crèche La Pelouse est à disposition pour tout renseignement et pour les inscriptions.

*Guichet unique* : Les parents qui ont des questions peuvent s'adresser sans autres aux responsables des structures qu'ils connaissent (Pelouse, Barbapapa, Griffon, Devoirs surveillés). Toutefois, conformément à la nouvelle réglementation mise en place, un « Guichet unique » sera organisé. Il permettra aux parents d'avoir un seul interlocuteur pour tout renseignement et pour inscrire leurs enfants dans toutes les structures d'accueil, quel que soit l'âge des enfants (Pelouse, Barbapapa, Griffon, Devoir surveillés). Ce « guichet unique » sera géré par la Fondation La Pelouse qui a reçu la charge d'organiser ces structures d'accueil. Il peut être contacté au 032 940 16 50.

Le Conseil municipal remercie par avance chacun pour sa compréhension dans le cadre de la mise en œuvre de ces changements. Toutefois, ils se traduiront par des structures de grande qualité et par la fin des listes d'attente pour obtenir une place d'accueil (seule exception : la crèche en cas de hausse de la demande) dans un environnement professionnel.

#### Patrouilleurs scolaires adultes recherchés

Dans la perspective de l'application des horaires blocs et dans le but de garantir une sécurité maximale des écoliers, des patrouilleurs scolaires adultes sont recherchés. Il leur sera confié la tâche d'assurer la protection des enfants qui traversent la rue principale. Leur activité, rémunérée au tarif horaire de CHF 16.-, se déroulera essentiellement du lundi au vendredi entre 8 h 15 et 8 h 35 et entre 12 h et 12 h 20. Les personnes intéressées sont priées de prendre contact avec M. Claude Godel, chef de la police municipale intercommunale atteignable 032 942.44.33

#### Ouverture des bureaux de l'administration pendant les vacances

Dès le lundi 13 juillet 2009 et jusqu'au lundi 10 août 2009, les bureaux de la Municipalité seront ouverts selon l'horaire suivant : en matinée de 07 h 45 à 11 h 45 et l'après-midi de 14 h 00 à 17 h 00 à l'exception du vendredi où les bureaux fermeront à 16 h 00.

#### Vacances du Conseil municipal

Le Conseil municipal tiendra mardi 7 juillet 2009 sa 25<sup>ème</sup> séance de l'année, et la dernière avant les vacances d'été. Il reprendra ses délibérations mardi 11 août 2009, pour autant que l'actualité ne dicte pas une rentrée anticipée des classes. L'exécutif imérien souhaite une excellente pause estivale à toutes et à tous.

#### Nonagénaire

Le 19 juin 2009, M. Stéphane Boillat, maire, et M. Yanick Courvoisier, préposé au contrôle des habitants, se sont rendus au Passage des Jardins 1, où ils ont eu le plaisir de rencontrer Mme Erika Canton pour célébrer son 90<sup>ème</sup> anniversaire. Les représentants des autorités imériennes lui ont remis, à cette occasion, la traditionnelle attention destinée aux nonagénaires, à savoir deux vrenelis et une gerbe de fleurs.

Saint-Imier, le 24 juin 2009  
(cm)